

Communiqué 20/10/21 Architecture et transition énergétique – retour sur la journée du 15 octobre

Le 15 octobre dernier, le Pôle de Limoges de l'Ordre des Architectes a profité des Journées Nationales de l'Architecture, qui mettent en lumière le métier et les pratiques des architectes, pour organiser à l'espace Simone Veil, à Limoges une journée dédiée à la transition énergétique avec un focus sur la RE 2020 suivi d'une visite de chantier.

Cette rencontre était organisée conjointement avec la **Maison de l'architecture du Limousin** en partenariat avec **Odeys**. Plus de 70 personnes, professionnels, architectes ou non architectes et particuliers ont assisté cette journée.

En matinée au cours de la table ronde, ils ont pu témoigner des problématiques rencontrées et poser des questions aux intervenants présents.

À cette occasion, la présidente **Virginie Gravière** et le bureau de l'Ordre, se sont déplacés à Limoges montrant ainsi l'importance des enjeux à venir de la RE 2020.

Une nouvelle réglementation « thermique » qui va s'appliquer au 1^{er} janvier 2022 en remplacement de la RT 2012 et qui doit fixer le cap pour la construction des bâtiments pour les 5 ou 10 prochaines années ; plus peut-être.

En introduction, **Vincent Souffron**, architecte en Corrèze, vice-président de l'Ordre des architectes a rappelé l'historique et quelques spécificités de cette réglementation composée de 50 articles couvrant 1800 pages (!!!), précisant qu'elle allait devenir la norme pour les professionnels de l'architecture, leurs partenaires de la maîtrise d'œuvre, leurs maîtres d'ouvrage et pour les entreprises qui participent de l'acte de construire.

« Mais qu'est-ce donc que cette RE2020 ?

Après une phase d'expérimentations à travers la démarche E+/C- et une large concertation menée en 2019 en copilotage avec le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE), les ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement ont lancé une phase de simulations qui a permis de fixer des indicateurs et des niveaux de performance à atteindre. La loi ELAN de 2021 a prévu cette nouvelle réglementation qui a donc vu officiellement le jour le 31 juillet de cette année avec la publication du décret RE 2020 n°2021-1004 au journal officiel

Depuis que les travaux pour sa mise au point ont commencé, le secteur de la construction et du cadre de vie a été le creuset de nombreuses interrogations ou affirmations présupposant du contenu de la RE2020 : « il faudra mettre du photovoltaïque pour couvrir la consommation annuelle du logement », « les bâtiments devront être passifs », « la construction va coûter 15% plus cher »... et bien d'autres arguments ad populum assésés avec conviction mais sans éléments concrets.

L'Ordre des Architectes a donc choisi de faire une présentation de cette RE2020 en s'entourant d'intervenants choisis qui vont essayer de nous aider à y voir plus clair afin que chacun puisse s'interroger sur sa manière de concevoir, positionner sa pratique ou ses pratiques professionnelles à travers ce nouveau filtre, et se former pour répondre aux exigences à venir.*

Contact :

Maëva Grezes :
05 56 48 05 30
Ordre.limoges@architectes.org

Pôle de Limoges
75 boulevard Gambetta
87000 Limoges

Sophie Molines
s.molines.ordre@architectes.org

05 57 14 06 90
**Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine**
Pôle de Limoges
75 boulevard Gambetta

siège :
308 avenue Thiers
33100 Bordeaux



Vous l'aurez noté, on parle maintenant d'une RE et plus d'une RT. Nous passons donc l'année prochaine d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale.

- *Pourquoi ?*
- *Comment ?*
- *La transition écologique est-elle un moteur de cette nouvelle réglementation ?*
- *Va-t-on devoir réglementairement mieux prendre en compte le réchauffement climatique dans la conception et la construction ?*
- *Quelles énergies privilégier ?*
- *Quels matériaux ? biosourcés ou non ?*
- *Qu'en est-il de la rénovation et de la réhabilitation ?*

Un sujet majeur des années à venir pour « faire plus avec moins » comme l'a indiqué Christine Leconte, nouvelle présidente du Conseil National de l'Ordre.

- *Quelles critiques peut-on d'ores et déjà formuler ? »*

Beaucoup de questions auxquelles les intervenants ont essayé de répondre sachant toutefois s'il faudrait certainement beaucoup plus qu'une matinée ou une journée pour en faire le tour. D'autres rencontres seront ainsi proposées, par l'Ordre ou par ses partenaires tels qu'**Odéys**, qui prépare une **session d'information le 10 décembre prochain**.

La table ronde modérée par **Frédéric Mazabraud**, architecte à Limoges, trésorier de l'Ordre des architectes, s'est achevée par une présentation du **collectif Moonwalk Local** de Bordeaux, lauréat des **AJAP 2020** par l'un de ses membres, **Lucas Geoffriau**, architecte.

Ce dernier a exposé la démarche architecturale du collectif ; la prise en compte de l'usage et des enjeux bioclimatiques et les choix judicieux de matériaux fait dans une démarche architecturale depuis plusieurs années.

Il a aussi évoqué comment leur architecture intègre le « bon sens de conception » et fait écho à la nouvelle RE 2020...mais aussi, les propositions qui peuvent être faites pour répondre aux problématiques énergétiques.

Il a pointé les nouvelles pratiques : comme les « percepts » de la RE 2020 qui obligent les architectes à se remettre en question. Son propos a été appuyé d'exemples de micros architectures et d'installations.

En conclusion de cette journée et illustration des propos, la Maison de l'Architecture du Limousin a proposé la visite du chantier de la **Maison Départementale Sociale de La Brègère**, conçue par **Atelier 4** pour le Conseil Départemental de Haute-Vienne

Rappel des intervenants :

- **Christine Lecerf**, ingénieure en conception éco-responsable en intelligence collective pour le bâti et l'aménagement, directrice d'AILTER.
- **Le collectif d'architectes Moonwalk Local**, proposant une architecture désirable et raisonnée, humaine et environnementale, lauréat des AJAP 2020 et du concours European 15, représenté par Lucas Geoffriau, architecte.
- **François Alenamy**, responsable qualité et animation de la transition énergétique, écologique et numérique à la préfecture de Corrèze.
- **David Sinnasse**, chef de projet construction et aménagement durables à Odeys.
- **Nicolas Rabuel**, directeur d'IELO, société coopérative qui développe et commercialise l'isolation paille hachée.

